

EC4. L'exercice des libertés en France

I. Les libertés proclamées en 1789

Comment les libertés proclamées en 1789 sont-elles devenues des réalités ?

A. Les droits de l'homme

Documents projetés

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclamait une série de droits :

- la liberté individuelle : droit de ne pas être arrêté ni emprisonné en dehors des cas prévus par la loi
- la liberté de pensée : droit qui permet à chacun d'avoir ses opinions
- la liberté d'expression : droit de s'exprimer son opinion ou son art
- des libertés collectives comme se réunir librement

B. Les droits du citoyen

Document projeté

En 1789, les hommes deviennent **des citoyens** : droit de participer à la vie politique de son pays.

Le droit de vote pour tous est progressivement conquis :

- suffrage universel masculin en 1848
- droit de vote pour les femmes en 1944
- droit de vote aux élections municipales à tous les citoyens européens en 1992

II. Depuis 1789, de nouvelles libertés

Quelles libertés ont été proclamées depuis 1789 ?

A. La liberté d'association

Documents projetés

La liberté d'association existe en France depuis 2001. Elle permet à des personnes de mener des actions communes, ensemble et de manière bénévole. Il existe en France plus d'un million d'associations très variées.

B. Le principe de laïcité

Documents projetés

La laïcité est la neutralité en matière de religion. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, quelle que soit leur religion. Tous les services publics sont neutres.

C. Le droit au respect de la vie privée

Documents projetés

Depuis 1970, le Code civil donne à chacun le droit au respect de sa vie privée. La vie familiale, l'état de santé, les opinions personnelles relèvent de cette vie privée. Ce droit empêche aussi que des images d'une personne ne soient diffusées sans son consentement.

III. Pas de libertés sans limites

Pourquoi, dans l'intérêt de tous, les libertés doivent-elles avoir des limites ?

A. Le respect de l'intérêt général

Les libertés sont reconnues pour tous, mais leur usage ne peut être illimité :

- documents projetés : l'exercice d'une liberté ne doit porter atteinte ni à la liberté d'autrui, ni à l'ordre public
- documents projetés : la loi interdit par exemple la consommation de tabac dans les lieux ouverts au public
- documents projetés : la liberté d'expression a elle aussi des limites. Elle ne permet ni l'injure ni la diffamation

B. Des libertés parfois en conflit

Quand elles défendent des intérêts différents, les libertés peuvent entrer en conflit :

- documents projetés : quand l'exercice du droit de grève s'oppose à la liberté d'entreprendre et à la liberté au travail
- documents projetés : les technologies comme la vidéosurveillance visent à augmenter la sécurité dans certains lieux mais elles risquent aussi de porter atteinte au droit au respect de la vie privée, comme la dénonce la CNIL

IV. Pas de libertés sans démocratie

Comment la démocratie garantit-elle les libertés

A. Liberté politique et démocratie

Documents projetés

La France est une démocratie. Ses citoyens participent aux décisions politiques par l'intermédiaire de leurs représentants qu'ils ont élus librement. La démocratie repose sur le débat.

B. Protection des libertés et démocratie

Documents projetés

Les libertés sont garanties par la Constitution

Documents projetés

La Convention européenne des droits de l'homme (1950) garantit les droits civils et politiques. La Cour européenne des droits de l'homme peut condamner un Etat qui ne respecte pas les libertés.